

Rabat, le 09/11/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°17/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

La situation sanitaire vis à vis de la fièvre aphteuse est maîtrisée et les mesures de lutte se poursuivent pour éviter sa propagation

Dans le cadre du suivi sanitaire de la maladie de la fièvre aphteuse au niveau national, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) informe l'opinion publique que quatre nouveaux foyers ont été enregistrés dans les provinces de Sidi Bennour, Settat et El Jadida.

Les mesures nécessaires de lutte et de prévention ont été immédiatement prises par les services vétérinaires provinciaux concernés en collaboration étroite avec les autorités locales pour contenir les foyers de la maladie et limiter sa propagation aux autres exploitations des provinces limitrophes, notamment :

- la mise sous surveillance des exploitations et l'interdiction d'entrée ou de sortie des animaux sensibles à la maladie ainsi que leurs produits (lait, viandes, etc.) ;
- l'abattage et la destruction, sur place, des animaux infectés et cohabitants (42 bovins, 74 ovins);
- le nettoyage et la désinfection des exploitations (locaux et matériel, etc.) ;
- la vaccination des bovins autour des foyers (10.000 têtes bovines);
- la restriction des déplacements des animaux ;
- **l'interdiction des lieux de rassemblement des animaux sensibles à la maladie (bovins, ovins et caprins), notamment au niveau des souks et des foires;**
- le respect des mesures de biosécurité dans les exploitations infectées ;
- le renforcement de la surveillance sanitaire du cheptel dans la région et au niveau national.

Cette maladie est maîtrisée et reste circonscrite dans la région de Casablanca-Settat grâce à la mobilisation des services vétérinaires, des autorités locales et de la gendarmerie royale.

Par ailleurs, l'opération de vaccination de rappel des bovins vis-à-vis de la fièvre aphteuse, réalisée autour des foyers de la maladie, sera généralisée **immédiatement sur tout le territoire national** en vue de renforcer l'immunité du cheptel. A cet effet, l'ensemble des acteurs (éleveurs, organisations professionnelles, chambres d'agriculture, vétérinaires privés, autorités locales, services des directions régionales de l'agriculture et de l'ONCA, etc.) sont invités à se mobiliser pour réussir cette campagne et immuniser l'ensemble du cheptel bovin national.

Le comité de vigilance mis en place par l'ONSSA suit de près l'évolution de cette maladie au niveau national et tout fait nouveau sera porté à la connaissance du public.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication
Tél : +2126 73 99 78 38
zeineb.elbouchikhi@onssa.gov.ma
communication@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma